



## Actualité

**FINANCES.** Le train de vie des communes passé au crible de l'association Contribuables Associés

# Cherbourg-en-Cotentin, meilleur élève qu'il n'y paraît ?

**UNE NOTE DE 9/20** et l'appréciation « raisonnable ». Voici le classement de Cherbourg-en-Cotentin, tel qu'il ressort de l'Argus des communes que vient de publier Contribuables Associés, une association qui milite « pour la réduction des dépenses publiques et contre le gaspillage des impôts ».

L'association a additionné, avec l'année 2019 en référence, les dépenses courantes des communes que sont les dépenses de personnels, les subventions aux associations, l'eau et l'électricité, les dépenses d'espaces verts, l'aide sociale, les crèches, l'accompagnement des personnes âgées, ainsi que les dépenses de communication et les indemnités des élus...

**1 390 euros par an et par habitant**

À Cherbourg-en-Cotentin, elles s'élèvent selon l'association à 1 390 euros par an et par habitant, la médiane des communes de même taille (la strate 50 000-99 999 habitants) étant de 1 385 euros. À noter que les dépenses d'investissements ne sont pas prises en compte.

Les moins bien notées sont essentiellement des villes de la région parisienne. L'Ouest est plutôt bon élève, Brest se hissent à la troisième position des villes les moins dépensières (759 euros par habitant), devant Quimper (779 euros), Caen pointant en dixième position (873 euros).

Dans ce classement, Cher-



→ Dans ce classement, Cherbourg-en-Cotentin apparaît aussi dans le Top 20 des villes ayant la fiscalité la plus faible.

bourg-en-Cotentin apparaît aussi dans le Top 20 des villes ayant la fiscalité la plus faible, soit 483 euros en moyenne par habitant.

### Une autre étude plus amène

« Réduire les dépenses publiques pour réduire les impôts, comme le professe l'association, est un objectif plutôt simpliste », commente lea municipalité, quelque peu piquée au vif par ce 9/20 « d'apparence peu flatteuse ».

Elle a beau jeu de rappeler qu'il y a un peu plus d'un an, une autre étude publiée dans le magazine *Le Point* plaçait la ville parmi les trois communes les mieux gérées de France. « La démarche était plus complète puisqu'en plus des dépenses de fonctionnement, elle prenait également en compte le niveau d'endettement, le niveau des investissements réalisés ainsi que la variation de la pression fiscale pendant la période. »

Gilbert Lepoittevin, adjoint au maire en charge des finances,

note aussi qu'un tableau comparatif des dépenses de la commune nouvelle avait été présenté lors du débat d'orientation budgétaire. « À la différence de l'association Contribuables Associés, la comparaison portait sur 26 communes de la strate 75 000-99 999 habitants, plus représentative des charges de centralité pesant sur des communes similaires à la nôtre », estime-t-il.

Autre précision, c'est la population Insee stricte, sans ajouter les résidences secon-

naires, qui avait été retenue, « ce qui a pour effet d'augmenter mécaniquement nos ratios, la population représentative étant moins élevée ».

### D'autres critères de gestion

La dépense moyenne par habitant à Cherbourg-en-Cotentin s'établit ainsi à 1 425 euros, la moyenne de la strate étant de 1 561 euros, 8,8 % de plus.

Et Gilbert Lepoittevin de détailler. Les charges de fonction-

nement représentent à Cherbourg-en-Cotentin 1 387 euros par habitant, soit 3 euros d'écart avec les chiffres de Contribuables Associés. « La ville présente une moyenne de dépenses inférieure de 3,7 % à sa strate, ce qui reste satisfaisant. »

Autre critère, le taux de taxe foncière (25,07 %), inférieur de 14 % à la moyenne des communes de la strate en le rapportant au nombre d'habitants, et qui ne bougera pas durant le mandat. L'effort d'investissement, poursuit l'élu, va s'intensifier à plus de 30 millions par an « pour développer son cadre de vie, rénover ses quartiers, moderniser ses groupes scolaires, ses équipements sportifs et culturels. Une ambition possible à une situation financière reconnue et un niveau d'épargne fort. »

« Comparer la gestion des collectivités exige de se baser sur plusieurs critères qui permettent d'objectiver le classement. Ne retenir que les charges de fonctionnement donne une vision partielle des choses et ne permet pas d'en déduire le niveau de fiscalité, insiste Gilbert Lepoittevin. L'exemple de Cherbourg-en-Cotentin est de ce point de vue assez parlant. Avec des charges de fonctionnement au niveau médian, notre ville est parvenue à stabiliser sa fiscalité à l'heure où d'autres villes l'augmentent considérablement. »

Jean LAVALLEY